



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1001 Lausanne

Lausanne, le 3 juillet 2025

Résolution de M. Matthieu Carrel du 8 octobre 2024 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à son interpellation urgente : « La Municipalité abandonne-t-elle la Palud »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 8 octobre 2024, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation urgente de M. Matthieu Carrel : « La Municipalité abandonne-t-elle la Palud ? », la résolution suivante de l'interpellateur a été adoptée :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité établisse un calendrier pour la rénovation des bâtiments Palud 10 et 11 et le théâtre que ces bâtiments abritent ».

Réponse de la Municipalité

Comme indiqué au Conseil communal, lors de la réponse orale à l'interpellation, la rénovation des bâtiments de la place de la Palud n° 10 et 11 est étroitement liée au projet de Théâtre de la Louve impliquant la relocalisation du Vide Poche.

Une évaluation de la politique des arts de la scène, notamment en termes de complémentarité et de missionnement est en cours, sous la direction du Service de la culture.

Une fois cette étude terminée, en fin 2025, la Municipalité pourra présenter un plan au Conseil communal, vraisemblablement dans le courant du premier semestre de 2026.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter